



Genres Pluriels ASBL

Soutien et visibilité des personnes transgenres/ aux genres fluides et intersexuées

Charte des membres de Genres Pluriels

Par leur adhésion à l'association Genres Pluriels ASBL, tous.tes les membres s'engagent à respecter et à promouvoir les principes suivants :

1. En général

- La lutte contre toutes les formes de représentations pathologisantes des identités transgenres et des réalités intersexuées, en particulier :
 - Refus clair des protocoles psychiatriques ne respectant pas les Principes de Jogjakarta, les Droits du Patient (juridiction belge) ou le point de confort de la personne
 - Refus de l'obligation légale et des pratiques de stérilisation
 - Refus des réassignations et pratiques mutilantes chez les personnes intersexuées
 - Promotion des parcours libres au plus près du point confort de la personne
- Les concepts et désignations en vigueur chez Genres Pluriels, comme l'utilisation des termes « transgenres », « genres fluides » et/ou « intersexué.e.s »
- L'évitement de termes pathologisants et inappropriés tels que « transsexuel » ou « identités sexuelles »
- La remise en question et l'analyse critique du modèle binaire des genres hétéro-normés
- Les approches féministes, multiculturelles et des Droits Humains
- [Les Principes de Jogjakarta](#)
- Les mesures prises ou à prendre afin de lutter contre les différentes formes de transphobie
- La diffusion d'une représentation juste, bien informée, positive et respectueuse des personnes transgenres et intersexuées, en concertation avec tous.tes les membres de Genres Pluriels
- Parler des personnes transgenres et intersexuées de manière respectueuse, non discriminante et non-excluante

2. En particulier

- L'usage du prénom social (prénom choisi) de la personne. C'est le seul qui soit acceptable, au nom du principe d'autodétermination.
- L'usage des pronoms et adverbess personnels ainsi que des adjectifs possessifs doit se faire en respect du genre social autodéterminé.
- La discrétion envers les personnes transgenres et intersexuées, le respect de la vie privée et de l'intimité, notamment vis-à-vis des données de l'état civil et des références médicales

3. Au niveau de l'association

La personne s'engage à participer, dans la première année suivant son adhésion, à au moins un atelier « Trans* pour les nulLEs » et/ou une formation professionnelle. Ces activités sont gratuites pour les membres.

DATE :

NOM ET PRÉNOM

SIGNATURE